# Portfolio 3A

# Des économies sur toute la durée grâce au 3e pilier

## Qu'est-ce que le compte Portfolio 3a?

Le Portfolio 3A est un **compte de dépôt de type 3**° **pilier A**, dont les avoirs sont 100% investis dans une stratégie d'investissement ESG composée de fonds indiciels et adaptée au profil de risque.

### 5 stratégies d'investissement ESG\* adaptées à 5 profils de risque

Profil de risque	Stratégie correspondante	Niveau de risque
Conservateur	Crédit Agricole Selection Index ESG 20	2
Equilibré	Crédit Agricole Selection Index ESG 35	3
Dynamique	Crédit Agricole Selection Index ESG 55	4
Croissance	Crédit Agricole Selection Index ESG 75	5
Gain en capital	Crédit Agricole Selection Index ESG 95	6

## Vos avantages

#### Avantages fiscaux dès la première cotisation

Les versements effectués sur le compte de dépôt Portfolio 3A sont déductibles du revenu imposable chaque année, dès la première cotisation (voir caractéristiques ci-dessous). Pendant la durée du contrat, le capital constitué est exonéré d'impôts sur la fortune et sur le revenu ainsi que de l'impôt anticipé sur les intérêts. A l'échéance, une imposition réduite est appliquée au capital libéré.

#### Epargne dynamique et cotisation souple

Vous pouvez, pour chaque dépôt Portfolio 3A ouvert, sélectionner une stratégie d'investissement Crédit Agricole Selection Index ESG. Chacune d'entre elles se compose d'une part maximale en actions, adaptée au profil de risque. Vous cotisez à votre rythme le montant souhaité dans le cadre du plafond légal.

#### Accès à la propriété facilité

Le capital déposé sur le compte de dépôt Portfolio 3A peut être utilisé en tant que fonds propres pour l'acquisition de votre résidence principale ou dans le cadre de l'amortissement indirect de votre crédit hypothécaire. Fiscalement, l'amortissement indirect est un choix très intéressant qui vous permet d'être doublement gagnant. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails.

#### Réalisation de vos projets

Le capital constitué sur votre 3e pilier Portfolio 3A peut être retiré à l'âge ordinaire de la retraite ou plus tôt pour la réalisation de vos projets aux conditions\*\* de retrait anticipé suivantes:

- A achat de votre résidence principale
- Amortissement ou remboursement de votre prêt hypothécaire
- Lancement de votre affaire en qualité d'indépendant
- Etablissement définitif à l'étranger
- Départ à la retraite anticipée
- Autres\*\*



# Caractéristiques

- Accès, dès CHF 100.—, à 5 stratégies d'investissement ESG adaptées à 5 profils de risque
- Approvisionnement gratuit via ordre permanent
- Transfert depuis une autre institution de prévoyance simplifié
- Cotisation dans le respect du plafond légal
  - pour les salariés affiliés à une caisse de pension: CHF 7'258.
  - pour les indépendants non affiliés à une caisse de pension: 20% du revenu net d'exploitation, avec un maximum de CHF 36'288.
- Dépôt soumis aux conditions de retrait prévues par l'OPP 3\*\*
- Application du Règlement des frais de Liberty 3a Fondation de prévoyance
- Ouverture du compte de dépôt gratuite
- Maximum de 5 dépôts par client
- Possibilité de passer du dépôt Portfolio 3A vers le compte Epargne 3A ou de combiner les deux
- Combinaison possible avec un produit d'assurance
- Frais forfaitaires de 0.70% par an, prélevés trimestriellement de la prime et du capital investi

# Bénéficiez de notre approche pour planifier votre prévoyance:

- Conseil sur la planification de votre prévoyance selon votre situation personnelle
- Calcul prévisionnel de votre rentre à la retraite
- Présentation de différentes solutions pour la constitution d'un capital retraite
- Optimisation de votre patrimoine à terme

## Informations supplémentaires

Votre conseiller Crédit Agricole next bank reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller sur l'offre adaptée à vos besoins.

Crédit Agricole next bank (Suisse) SA se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les prix et les prestations indiqués dans ce document. Cette offre de prévoyance est proposée en partenariat avec *Liberty 3a Fondation* de prévoyance.





<sup>\*</sup> Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

<sup>\*\*</sup>Voir l'OPP3: ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance.